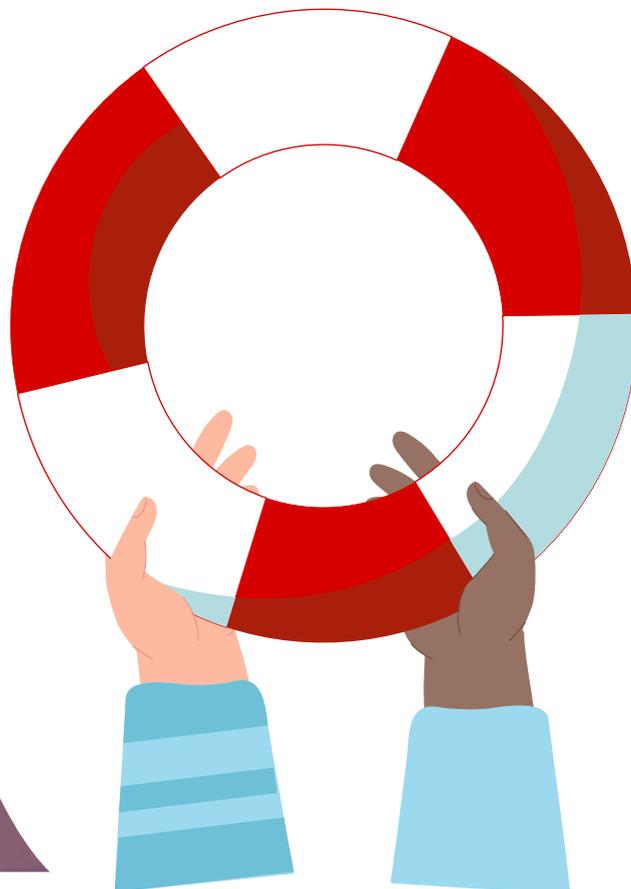




Que faire si je suis *victime* ou *témoin* de
harcèlement, discrimination, burn-out, violences...

LA BOUÉE



QUE FAIRE SI JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE ...



... HARCÈLEMENT 1

Repérer le harcèlement 1

Si je suis victime de harcèlement 3

Si je suis témoin de harcèlement 5



... DISCRIMINATION 8

Repérer la discrimination 8

Si je suis victime de discrimination 9

Si je suis témoin de discrimination 11



... STRESS, IDÉES NOIRES, BURN-OUT 14

Si je suis victime de stress, idées noires, burn-out 15

Si je suis témoin de stress, idées noires, burn-out 17



... VIOLENCES 19

Repérer les violences 19

Si je suis victime ou témoin de violences 20



... ATTEINTE À LA LAÏCITÉ, DÉRIVE SECTAIRE, RADICALISATION 23

Repérer l'atteinte à la laïcité 23

Si je suis témoin d'atteinte à la laïcité 25

Si je suis victime ou témoin de dérive sectaire 27

Repérer la radicalisation 28

Si je suis témoin de radicalisation 29



... PLAGIAT 30

Repérer le plagiat 30

Si je suis victime de plagiat 30

Si je suis témoin de plagiat 31



... INCONDUITE SCIENTIFIQUE 32

Repérer l'inconduite scientifique 32

Si je suis témoin d'inconduite scientifique 33



... ET SI JE CHERCHE UN CONSEIL OU UN AVIS ÉTHIQUE ? 34

Dans le soin 34

Dans l'enseignement 34

Dans la recherche 34

... HARCÈLEMENT



Repérer le harcèlement

Harcèlement moral au travail, harcèlement sexuel

Le harcèlement moral au travail se manifeste par des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité, d'altérer la santé physique ou mentale ou de compromettre l'avenir professionnel.

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Dans les deux cas, l'infraction est également constituée :

- 1° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- 2° Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition. (Articles 222-33 du Code pénal, articles L133-2 et L133-3 du Code général de la fonction publique)

Harcèlement téléphonique, cyber harcèlement et atteinte à l'intimité de la vie privée

Le harcèlement téléphonique se manifeste par des appels téléphoniques répétés et malveillants dans un court délai ; de même laisser des messages malveillants sur la boîte vocale ou faire sonner le téléphone sans parler, ou envoyer des SMS. (Article 222-16 du Code pénal)

L'infraction est également constituée lorsque ces propos ou comportements ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique. (Articles L133-2 et L133-3 du Code général de la fonction publique, article 222-33-2-2 du Code pénal)

L'atteinte à l'intimité de la vie privée est le fait de fixer, enregistrer ou transmettre, sans son consentement, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé. (Art. 226-1 du Code pénal)





Circonstances aggravantes

- Abus de l'autorité que confèrent ses fonctions ;
- Sur un mineur de quinze ans ;
- Sur une personne dont la vulnérabilité en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse apparente ou connue de son auteur ;
- Sur une personne dont la particulière vulnérabilité ou dépendance résultant de la précarité de la situation économique ou sociale apparente ou connue de son auteur ;
- Harcèlement à plusieurs.

Quelques exemples

- Commentaires et remarques sur le physique, le comportement ou la tenue vestimentaire,
- Agissements sexistes sous forme de blagues et plaisanteries,
- Questions intrusives sur la vie privée,
- Propositions insistantes non désirées,
- Avances et chantages, chantage sexuel à la validation d'un stage,
- Regards suggestifs et insistants,
- Sifflements,
- Exposition d'images ou d'objets à connotation sexuelle,
- Main dans les cheveux,
- Contacts intentionnels qui essaient de passer pour accidentels
- Tape sur les fesses, chatouilles, pincements, blocage contre un mur, ...

● Comment discerner s'il s'agit de harcèlement ?

- Négation systématique de son propre désir (il/elle décide de faire ça pour vous faire plaisir car il/elle sait ce qui vous fait plaisir)
- Non consentement : il n'est pas nécessaire d'exprimer un refus par des mots, « un silence permanent face aux agissements où une demande d'intervention adressée à des collègues, amis(es) ou un(e) supérieur(e) hiérarchique sont considérés comme une absence de consentement..."
- Mise en situation de dette (« tu étais bien content(e) que je te fasse cette faveur », « si tu n'acceptes pas ne compte pas sur moi pour... »)
- Atteinte dans sa dignité (remise en question des compétences intellectuelles, moqueries sur le physique, jugement sur votre façon de vivre)
- Non-respect de sa vie privée : intrusion (téléphone personnel hors horaires de travail) voire contacte vos proches, ...
- Absence de signe de remords



Si je suis victime de harcèlement

 En cas d'urgence : contacter le 17 ou SMS au 114.

- **Définir l'agression**

Cf. ci-dessus « Comment discerner s'il s'agit de harcèlement »

- **Collecter les preuves**

Journal de bord, emails, messages, description des mots et attitudes qui mettent mal à l'aise, constat médical. La collecte d'une trace au cours du temps permet de constituer un élément de preuve.

Le site <https://memo-de-vie.org/> est un outil utile pour une collecte sécurisée.

- **Exprimer son désaccord**

> Si refus manifeste ou déguisé, ne pas insister. Ne pas entrer en conflit ouvert.

> Courrier recommandé, courriel avec copie

NB. Il n'est pas nécessaire d'exprimer un refus par des mots pour constituer un harcèlement.

- **Se confier à un proche**

Parler régulièrement de ce qui arrive. Il pourra témoigner de l'inquiétude, de la durée, de la véracité.

- **En parler à des personnes de confiance, paires ou supérieures hiérarchiques (au niveau approprié)**

D'abord par allusion pour tâter le terrain, puis plus précis. Permet d'entamer une démarche collective, d'avoir des témoins, des soutiens.

- **Contacter**

★ **Le référent pédagogique du terrain de stage.** Il est l'interlocuteur de la Faculté, des chargés de mission 2ème cycle et des étudiants, le responsable de l'accueil, de la progression pédagogique, de l'évaluation et du bien-être au travail des étudiants.

★ **La cellule d'alerte et accompagnement violences et discrimination** dédiée aux étudiants et au personnel de l'Université Jean Monnet.

○ Contact : cellule.alerte.ujm@univ-st-etienne.fr 07 62 67 96 43 (du lundi au vendredi 9h00-17h00)

★ **La Médecine Préventive Universitaire** : accompagnement spécifique selon les difficultés : inquiétudes sur votre santé, solitude, stress, anxiété, troubles du sommeil, difficultés à gérer vos émotions... Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmières, psychologue, assistante sociale, diététicienne.

○ Contact : marie.francoise.lacombe@univ-st-etienne.fr ou 04 69 66 11 00

- ★ **La médecine du travail CHU Hôpital Nord**

○ Pr Luc Fontana luc.fontana@chu-st-etienne.fr

○ Dr Carole Péliissier carole.pelissier@chu-st-etienne.fr

○ 04 77 82 83 25

★ Le Conseil départemental de l'Ordre dont relève l'auteur :

- Chirugiens dentistes : 30 rue d'Arcole 42000 Saint-Etienne, 04 77 32 40 03, loire@oncd.org
- Infirmiers : 75 rue de la Villette 69003 Lyon, 04 82 91 02 97, cdoi42@ordre-infirmiers.fr
- Masseurs kinésithérapeutes : 15 boulevard Albert 1er 42000 Saint-Étienne, 04 77 57 60 13, cdo42@ordremk.fr
- Médecins : 8 rue de l'Artisanat 42270 Saint-Priest-en-Jarez, 04 77 59 11 11, loire@42.medecin.fr
- Pédiatres podologues : Aéroport de Lyon-Bron Bâtiment B14 69500 Bron, 04 72 36 06 54, contact@auvergne-rhone-alpes.cropp.fr
- Pharmaciens : 13 bis place Jules Ferry BP 86008 69411 Lyon Cedex 06, 04 72 77 74 30
- Sages-femmes : 65 rue de la Tour 42000 Saint-Etienne, cd42@ordre-sages-femmes.fr

★ L'interlocuteur de la faculté :

- Premier cycle : Yannick Tholance yannick.tholance@univ-st-etienne.fr
- Deuxième cycle : Claire Boutet claire.boutet@univ-st-etienne.fr
- Troisième cycle : Catherine Massoubre catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr
- Philippe Berthelot (doyen) philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

★ La cellule de soutien des étudiants en médecine : medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr

Son objectif est de permettre aux étudiants en médecine de parler des difficultés qu'ils rencontrent en toute confidentialité. Elle est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie-Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean-Philippe Klein.

★ Le 30 20

Numéro national et gratuit pour les victimes ou témoins de harcèlement.

★ La commission de déontologie et d'éthique de la Faculté

- Par courrier postal : Faculté de Médecine 10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes : « Commission de déontologie et d'éthique CONFIDENTIEL »
- Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les termes : « Commission de déontologie et d'éthique – CONFIDENTIEL »

★ L'association APSYTUDE

Association de psychologues travaillant en lien avec le CROUS. Elle accompagne les étudiants pour les aider à faire face aux situations de mal-être qu'ils peuvent traverser et qui pourraient les empêcher d'avancer sur le plan personnel et scolaire (mal-être, stress, confiance en soi, dépression, orientation, sommeil, addictions, ...). Un suivi individuel et personnalisé est proposé.

- Contact : rdv.apsytude@gmail.com ou 06 27 86 91 83

★ Dispositif Santé Psycho

Dispositif de la Ville de Saint-Etienne en collaboration avec le CROUS. Deux psychologues du CHU de Saint-Etienne assurent des permanences de consultations gratuites sur rendez-vous dans les résidences étudiantes du CROUS de Métare et Tréfilerie.

- Contact : 06 73 69 27 09

★ Nightline Lyon

Service d'écoute, de soutien et d'information par des étudiants bénévoles, confidentiel, gratuit, sans jugement, pour les étudiants lyonnais et stéphanois,

- 04 85 30 00 10, de 21h à 2h30 du matin

- Tchat en ligne proposé sur les mêmes horaires <https://www.nightline.fr/lyon>

★ Fil Santé Jeunes

Ecoute téléphonique aux jeunes de 12 à 25 ans. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (médecins, psychologues, éducateurs, conseillers ...) échange, réfléchit avec eux, les informe, les oriente, sur leurs divers questionnements. L'appel est anonyme et gratuit.

- Numéro vert 0 800 235 236 ou par chat, de 9h à 23h tous les jours.

★ Les syndicats et associations

- Externes : ADEMS <https://www.assoadems.org/>
- Internes en médecine générale : SSIPI-MG <https://www.ssiipi-mg.com/>
- Internes d'autres spécialités : AISE <https://www.facebook.com/Internat.St.Etienne>



Université Jean Monnet. Aides médico-psychologiques. <https://aides.univ-st-etienne.fr>

- **Faire constater son état par un médecin**

NB. En cas de formulaire d'arrêt maladie ou d'accident du travail, le médecin ne devra pas mentionner « harcèlement » en motif, ceci n'étant pas un diagnostic médical.

- **Porter plainte**

Les modalités sont expliquées sur ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32247>



Université de Genève. #UNIUNIE contre le harcèlement. uniunie.ch

Si je suis témoin de harcèlement



En cas d'urgence : contacter le 17 ou SMS au 114.

- **Repérer les changements d'attitude de la victime**

- **Apprécier la situation et définir l'agression**

Cf. auparavant « Comment discerner s'il s'agit de harcèlement »

- **Se défaire des stéréotypes**

Il ne s'agit pas de qualifier une personne de méchante et l'autre de gentille, mais de constater une relation qui dysfonctionne, et de reconnaître un agresseur et un agressé.

Exemples de stéréotypes :

- « C'est parole contre parole »,
- « Ce n'est pas si grave.... Vous imaginez les conséquences pour lui ? »,
- « On a quand même le droit de faire de l'humour », etc.

Ces stéréotypes inversent la responsabilité des violences (ce sont les victimes qui devraient revoir leur comportement, leur tenue, leur attitude). Ils délégitiment, dissuadent ou culpabilisent les victimes lorsque ces dernières veulent dénoncer ces comportements. Ils minimisent les propos de l'auteur pour les rendre acceptables. Ils banalisent le harcèlement sexuel, inscrivant celui-ci dans des rapports « normaux » de travail.



- **Ecouter et soutenir**

- **Intervenir de façon informée, en contactant**

★ **Le référent pédagogique du terrain de stage.** Il est l'interlocuteur de la Faculté, des chargés de mission 2ème cycle et des étudiants, le responsable de l'accueil, de la progression pédagogique, de l'évaluation et du bien-être au travail des étudiants.

★ **La cellule d'alerte et accompagnement violences et discrimination** dédiée aux étudiants et au personnel de l'Université Jean Monnet.

○ Contact : cellule.alerte.ujm@univ-st-etienne.fr 07 62 67 96 43 (du lundi au vendredi 9h00-17h00)

★ **Le Conseil départemental de l'Ordre dont relève l'auteur :**

○ Chirurghiens dentistes : 30 rue d'Arcole 42000 Saint-Etienne, 04 77 32 40 03, loire@oncd.org

○ Infirmiers : 75 rue de la Villette 69003 Lyon, 04 82 91 02 97, cdoi42@ordre-infirmiers.fr

○ Masseurs kinésithérapeutes : 15 boulevard Albert 1er 42000 Saint-Étienne, 04 77 57 60 13, cdo42@ordremk.fr

○ Médecins : 8 rue de l'Artisanat 42270 Saint-Priest-en-Jarez, 04 77 59 11 11, loire@42.medecin.fr

○ Pédicures podologues : Aéroport de Lyon-Bron Bâtiment B14 69500 Bron, 04 72 36 06 54, contact@auvergne-rhone-alpes.cropp.fr

○ Pharmaciens : 13 bis place Jules Ferry BP 86008 69411 Lyon Cedex 06, 04 72 77 74 30

○ Sages-femmes : 65 rue de la Tour 42000 Saint-Etienne, cd42@ordre-sages-femmes.fr

★ **L'interlocuteur de la faculté :**

○ Premier cycle : Yannick Tholance yannick.tholance@univ-st-etienne.fr

○ Deuxième cycle : Claire Boutet claire.boutet@univ-st-etienne.fr

○ Troisième cycle : Catherine Massoubre catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr

○ Philippe Berthelot (doyen) philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

★ **La cellule de soutien des étudiants en médecine :** medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr

Son objectif est de permettre aux étudiants en médecine de parler des difficultés qu'ils rencontrent en toute confidentialité. Elle est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie-Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean-Philippe Klein.

★ **La commission de déontologie et d'éthique de la Faculté**

○ Par courrier postal : Faculté de Médecine Jacques Lisfranc Campus Santé Innovations 10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes : « Commission de déontologie et d'éthique – CONFIDENTIEL »

○ Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les termes : « Commission de déontologie et d'éthique – CONFIDENTIEL »

★ **Nightline Lyon**

Service d'écoute, de soutien et d'information par des étudiants bénévoles, confidentiel, gratuit, sans jugement, pour les étudiants lyonnais et stéphanois,

○ 04 85 30 00 10, de 21h à 2h30 du matin

○ Tchat en ligne proposé sur les mêmes horaires <https://www.nightline.fr/lyon>

★ **Le 30 20**

Numéro national et gratuit pour les victimes ou témoins de harcèlement.

★ **Les syndicats et associations**

- Externes : ADEMS <https://www.assoadems.org/>
- Internes en médecine générale : SSIPI-MG <https://www.ssiipi-mg.com/>
- Internes d'autres spécialités : AISE <https://www.facebook.com/Internat.St.Etienne>

 Université Jean Monnet. Aides médico-psychologiques. <https://aides.univ-st-etienne.fr>

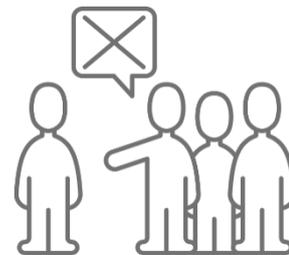
• **Accompagner, témoigner**

Puis-je être poursuivi(e) pour diffamation ou calomnie ?

- Les plaintes pour diffamation ne peuvent être déposées que dans un délai de trois mois, ce qui permet d'être rapidement protégé de ce type de poursuites.
- Si une plainte pour diffamation est néanmoins déposée, vous devrez prouver votre bonne foi : il y a toutes les chances que les pièces indiquent que votre dossier s'appuie sur des éléments réels et non sur la volonté de nuire. Les chances d'aboutissement de ces poursuites sont donc très faibles.
- Pour fonder une condamnation, non seulement la fausseté des violences que vous avez dénoncées doit être prouvée, mais aussi le fait que vous avez dénoncé de mauvaise foi, c'est-à-dire que vous avez sciemment menti.

 Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur. Clasches.fr
 Université de Genève. #UNIUNIE contre le harcèlement. Uniunie.ch

.... DISCRIMINATION



Repérer la discrimination

Le code pénal (articles 225-1 à 225-4) définit une discrimination comme toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de :

- leur origine,
- leur sexe,
- leur situation de famille,
- leur grossesse,
- leur apparence physique,
- la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur,
- leur patronyme,
- leur lieu de résidence,
- leur état de santé,
- leur perte d'autonomie,
- leur handicap,
- leurs caractéristiques génétiques,
- leurs mœurs,
- leur orientation sexuelle,
- leur identité de genre,
- leur âge,
- leurs opinions politiques,
- leurs activités syndicales,
- leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français,
- leur appartenance ou leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

La discrimination peut résulter d'une situation de harcèlement sexuel ou bizutage :

> « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de harcèlement sexuel tels que définis à l'article 222-33 ou témoigné de tels faits, y compris, dans le cas mentionné au I du même article, si les propos ou comportements n'ont pas été répétés. »

> « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes parce qu'elles ont subi ou refusé de subir des faits de bizutage définis à l'article 225-16-1 ou témoigné de tels faits. »

Si je suis victime de discrimination

 En cas d'urgence : contacter le 17 ou SMS au 114.

- **Collecter les preuves**

Journal de bord, emails, messages, décrire les mots attitudes qui mettent mal à l'aise, constat médical. La collecte d'une trace au cours du temps permet de constituer un élément de preuve.

Le site <https://memo-de-vie.org/> est un outil utile pour une collecte sécurisée.

- **Exprimer son désaccord**

> Si refus manifeste ou déguisé, ne pas insister. Ne pas entrer en conflit ouvert.

> Courrier recommandé, courriel avec copie

- **Se confier à un proche**

Parler régulièrement de ce qui arrive. Il pourra témoigner de l'inquiétude, de la durée, de la véracité.

- **En parler à des personnes de confiance, pairs ou supérieurs hiérarchiques (au niveau approprié)**

- **Contacter**

★ **Le référent pédagogique du terrain de stage.** Il est l'interlocuteur de la Faculté, des chargés de mission 2ème cycle et des étudiants, le responsable de l'accueil, de la progression pédagogique, de l'évaluation et du bien-être au travail des étudiants.

★ **La cellule d'alerte et accompagnement violences et discrimination** dédiée aux étudiants et au personnel de l'Université Jean Monnet.

○ Contact : cellule.alerte.ujm@univ-st-etienne.fr 07 62 67 96 43 (du lundi au vendredi 9h00-17h00)

★ **Le Conseil départemental de l'Ordre dont relève l'auteur :**

○ Chirugiens dentistes : 30 rue d'Arcole 42000 Saint-Etienne, 04 77 32 40 03, loire@oncd.org

○ Infirmiers : 75 rue de la Villette 69003 Lyon, 04 82 91 02 97, cdoi42@ordre-infirmiers.fr

○ Masseurs kinésithérapeutes : 15 bd Albert 1^{er} 42000 St-Etienne, 04 77 57 60 13, cdo42@ordremk.fr

○ Médecins : 8 rue de l'Artisanat 42270 Saint-Priest-en-Jarez, 04 77 59 11 11, loire@42.medecin.fr

○ Pédicures podologues : Aéroport de Lyon-Bron Bâtiment B14 69500 Bron, 04 72 36 06 54, contact@auvergne-rhone-alpes.cropp.fr

○ Pharmaciens : 13 bis place Jules Ferry BP 86008 69411 Lyon Cedex 06, 04 72 77 74 30

○ Sages-femmes : 65 rue de la Tour 42000 Saint-Etienne, cd42@ordre-sages-femmes.fr

★ **La Médecine Préventive Universitaire :** accompagnement spécifique selon les difficultés : inquiétudes sur votre santé, solitude, stress, anxiété, troubles du sommeil, difficultés à gérer vos émotions... Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmières, psychologue, assistante sociale, diététicienne.

○ Contact : marie.francoise.lacombe@univ-st-etienne.fr ou 04 69 66 11 00

★ **La médecine du travail CHU Hôpital Nord**

○ Pr Luc Fontana luc.fontana@chu-st-etienne.fr

○ Dr Carole Pélissier carole.pelissier@chu-st-etienne.fr

○ 04 77 82 83 25

★ L'interlocuteur de la faculté :

- Premier cycle : Yannick Tholance yannick.tholance@univ-st-etienne.fr
- Deuxième cycle : Claire Boutet claire.boutet@univ-st-etienne.fr
- Troisième cycle : Catherine Massoubre catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr
- Philippe Berthelot (doyen) philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

★ La cellule de soutien des étudiants en médecine : medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr

Son objectif est de permettre aux étudiants en médecine de parler des difficultés qu'ils rencontrent en toute confidentialité. Elle est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie-Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean-Philippe Klein.

★ La commission de déontologie et d'éthique de la Faculté

- Par courrier postal : Faculté de Médecine Jacques Lisfranc Campus Santé Innovations 10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes : « Commission de déontologie et d'éthique – CONFIDENTIEL »
- Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les termes : « Commission de déontologie et d'éthique – CONFIDENTIEL »

★ L'association APSYTUDE

Association de psychologues travaillant en lien avec le CROUS. Elle accompagne les étudiants pour les aider à faire face aux situations de mal-être qu'ils peuvent traverser et qui pourraient les empêcher d'avancer sur le plan personnel et scolaire (mal-être, stress, confiance en soi, dépression, orientation, sommeil, addictions, ...). Un suivi individuel et personnalisé est proposé.

- Contact : rdv.apsytude@gmail.com ou 06 27 86 91 83

★ Dispositif Sainté Psycho

Dispositif de la Ville de Saint-Etienne en collaboration avec le CROUS. Deux psychologues du CHU de Saint-Etienne assurent des permanences de consultations gratuites sur rendez-vous dans les résidences étudiantes du CROUS de Métare et Tréfilerie.

- Contact : 06 73 69 27 09

★ Nightline Lyon

Service d'écoute, de soutien et d'information par des étudiants bénévoles, confidentiel, gratuit, sans jugement, pour les étudiants lyonnais et stéphanois,

- 04 85 30 00 10, de 21h à 2h30 du matin
- Tchat en ligne proposé sur les mêmes horaires <https://www.nightline.fr/lyon>

★ Fil Santé Jeunes

Ecoute téléphonique aux jeunes de 12 à 25 ans. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (médecins, psychologues, éducateurs, conseillers ...) échange, réfléchit avec eux, les informe, les oriente, sur leurs divers questionnements. L'appel est anonyme et gratuit.

- Numéro vert 0 800 235 236 ou par chat, de 9h à 23h tous les jours.

★ Les syndicats et associations

- Externes : ADEMS <https://www.assoadems.org/>
- Internes en médecine générale : SSIPI-MG <https://www.ssiipi-mg.com/>
- Internes d'autres spécialités : AISE <https://www.facebook.com/Internat.St.Etienne>



- **Saisir le défenseur des droits**

Les modalités sont expliquées sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19448>

- **Porter plainte**

Les modalités sont expliquées sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19448>

Si je suis témoin de discrimination



En cas d'urgence : contacter le 17 ou SMS au 114.

- **Ecouter et soutenir**

- **Intervenir de façon informée, en contactant**

★ **Le référent pédagogique du terrain de stage.** Il est l'interlocuteur de la Faculté, des chargés de mission 2ème cycle et des étudiants, le responsable de l'accueil, de la progression pédagogique, de l'évaluation et du bien-être au travail des étudiants.

★ **La cellule d'alerte et accompagnement violences et discrimination** dédiée aux étudiants et au personnel de l'Université Jean Monnet.

○ Contact : cellule.alerte.ujm@univ-st-etienne.fr 07 62 67 96 43 (du lundi au vendredi 9h00-17h00)

★ **Le Conseil départemental de l'Ordre dont relève l'auteur :**

- Chirurgiens dentistes : 30 rue d'Arcole 42000 Saint-Etienne, 04 77 32 40 03, loire@oncd.org
- Infirmiers : 75 rue de la Villette 69003 Lyon, 04 82 91 02 97, cdoi42@ordre-infirmiers.fr
- Masseurs kinésithérapeutes : 15 bd Albert 1^{er} 42000 Saint-Etienne, 04 77 57 60 13, cdo42@ordremk.fr
- Médecins : 8 rue de l'Artisanat 42270 Saint-Priest-en-Jarez, 04 77 59 11 11, loire@42.medecin.fr
- Pédiatres podologues : Aéroport de Lyon-Bron Bâtiment B14 69500 Bron, 04 72 36 06 54, contact@auvergne-rhone-alpes.cropp.fr
- Pharmaciens : 13 bis place Jules Ferry BP 86008 69411 Lyon Cedex 06, 04 72 77 74 30
- Sages-femmes : 65 rue de la Tour 42000 Saint-Etienne, cd42@ordre-sages-femmes.fr

★ **L'interlocuteur de la faculté :**

- Premier cycle : Yannick Tholance yannick.tholance@univ-st-etienne.fr
- Deuxième cycle : Claire Boutet claire.boutet@univ-st-etienne.fr
- Troisième cycle : Catherine Massoubre catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr
- Philippe Berthelot (doyen) philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

★ **La cellule de soutien des étudiants en médecine :** medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr

Son objectif est de permettre aux étudiants en médecine de parler des difficultés qu'ils rencontrent en toute confidentialité. Elle est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie-Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean-Philippe Klein.

★ **La commission de déontologie et d'éthique de la Faculté**

- Par courrier postal : Faculté de Médecine Jacques Lisfranc Campus Santé Innovations 10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes : « Commission de déontologie et d'éthique – CONFIDENTIEL »
- Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les termes : « Commission de déontologie et d'éthique – CONFIDENTIEL »

★ **La Médecine Préventive Universitaire** : accompagnement spécifique selon les difficultés : inquiétudes sur votre santé, solitude, stress, anxiété, troubles du sommeil, difficultés à gérer vos émotions... Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmières, psychologue, assistante sociale, diététicienne.

- Contact : marie.francoise.lacombe@univ-st-etienne.fr ou 04 69 66 11 00

★ **La médecine du travail CHU Hôpital Nord**

- Pr Luc Fontana luc.fontana@chu-st-etienne.fr
- Dr Carole Pélissier carole.pelissier@chu-st-etienne.fr
- 04 77 82 83 25

★ **Nightline Lyon**

Service d'écoute, de soutien et d'information par des étudiants bénévoles, confidentiel, gratuit, sans jugement, pour les étudiants lyonnais et stéphanois,

- 04 85 30 00 10, de 21h à 2h30 du matin
- Tchat en ligne proposé sur les mêmes horaires <https://www.nightline.fr/lyon>

★ **Les syndicats et associations**

- Externes : ADEMS <https://www.assoadems.org/>
- Internes en médecine générale : SSIPI-MG <https://www.ssiipi-mg.com/>
- Internes d'autres spécialités : AISE <https://www.facebook.com/Internat.St.Etienne>

● **Accompagner, témoigner**

Puis-je être poursuivi(e) pour diffamation ou calomnie ?

- Les plaintes pour diffamation ne peuvent être déposées que dans un délai de trois mois, ce qui permet d'être rapidement protégé de ce type de poursuites.

- Si une plainte pour diffamation est néanmoins déposée, vous devrez prouver votre bonne foi : il y a toutes les chances que les pièces indiquent que votre dossier s'appuie sur des éléments réels et non sur la volonté de nuire. Les chances d'aboutissement de ces poursuites sont donc très faibles.

- Pour fonder une condamnation, non seulement la fausseté des violences que vous avez dénoncées doit être prouvée, mais aussi le fait que vous avez dénoncé de mauvaise foi, c'est-à-dire que vous avez sciemment menti.

... STRESS, IDÉES NOIRES, BURN-OUT



Repérer le burn-out

Le syndrome d'épuisement professionnel (burnout) se traduit par un « épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel ».

C'est un processus de dégradation du rapport subjectif au travail à travers trois dimensions :

- l'épuisement émotionnel,
- le cynisme vis-à-vis du travail ou dépersonnalisation (déshumanisation, indifférence),
- la diminution de l'accomplissement personnel au travail ou réduction de l'efficacité professionnelle.

Ce syndrome peut se traduire par des manifestations plus ou moins importantes, d'installation progressive et souvent insidieuse, en rupture avec l'état antérieur, notamment (liste non exhaustive) :

- émotionnelles : anxiété, tensions musculaires diffuses, tristesse de l'humeur ou manque d'entrain, irritabilité, hypersensibilité, absence d'émotion ; atteintes cognitives : troubles de la mémoire, de l'attention, de la concentration, des fonctions exécutives ;
- comportementales ou interpersonnelles : repli sur soi, isolement social, comportement agressif, parfois violent, diminution de l'empathie, ressentiment et hostilité à l'égard des collaborateurs ; comportements addictifs ;
- motivationnelles ou liées à l'attitude : désengagement progressif, baisse de motivation et du moral, effritement des valeurs associées au travail ; doutes sur ses propres compétences (remise en cause professionnelle, dévalorisation) ;
- physiques non spécifiques : asthénie, troubles du sommeil, troubles musculosquelettiques (type lombalgies, cervicalgies, etc.), crampes, céphalées, vertiges, anorexie, troubles gastro-intestinaux.

 Haute Autorité de Santé. Repérage et prise en charge cliniques du syndrome d'épuisement professionnel ou burn-out. 2017

Si je suis victime de stress, idées noires, burn-out

 En cas d'urgence : contacter le 15.

- **Auto-évaluer ses symptômes pour identifier un burn-out**

- ★ Echelle MBI (Maslach Burn Out Inventory)

- <http://www.masef.com/scores/burnoutsyndromeéchellembi.htm>

- **Contacter**

- ★ **Le référent pédagogique du terrain de stage.** Il est l'interlocuteur de la Faculté, des chargés de mission 2ème cycle et des étudiants, le responsable de l'accueil, de la progression pédagogique, de l'évaluation et du bien-être au travail des étudiants.

- ★ **La Médecine Préventive Universitaire :** accompagnement spécifique selon les difficultés : inquiétudes sur votre santé, solitude, stress, anxiété, troubles du sommeil, difficultés à gérer vos émotions... Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmières, psychologue, assistante sociale, diététicienne.

- Contact : marie.francoise.lacombe@univ-st-etienne.fr ou 04 69 66 11 00

- ★ **La médecine du travail CHU Hôpital Nord**

- Pr Luc Fontana luc.fontana@chu-st-etienne.fr

- Dr Carole Péliissier carole.pelissier@chu-st-etienne.fr

- 04 77 82 83 25

- ★ **Le 3114 :** n° national de prévention du suicide avec des professionnels de santé psy 7/7 24/24.

- ★ **L'interlocuteur de la faculté :**

- Premier cycle : Yannick Tholance yannick.tholance@univ-st-etienne.fr

- Deuxième cycle : Claire Boutet claire.boutet@univ-st-etienne.fr

- Troisième cycle : Catherine Massoubre catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr

- Philippe Berthelot (doyen) philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

- ★ **La cellule de soutien des étudiants en médecine :** medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr

Son objectif est de permettre aux étudiants en médecine de parler des difficultés qu'ils rencontrent en toute confidentialité. Elle est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie-Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean-Philippe Klein.

- ★ **La commission de déontologie et d'éthique de la Faculté**

- Par courrier postal : Faculté de Médecine Jacques Lisfranc Campus Santé Innovations 10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes : « Commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »

- Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les termes : « Commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »

- ★ **L'association APSYTUDE**

Association de psychologues travaillant en lien avec le CROUS. Elle accompagne les étudiants pour les aider à faire face aux situations de mal-être qu'ils peuvent traverser et qui pourraient les empêcher d'avancer sur le plan personnel et scolaire. Un suivi individuel et personnalisé est proposé.

- Contact : rdv.apsytude@gmail.com ou 06 27 86 91 83

*** Dispositif Sainté Psycho**

Dispositif de la Ville de Saint-Etienne en collaboration avec le CROUS. Deux psychologues du CHU de Saint-Etienne assurent des permanences de consultations gratuites sur rendez-vous dans les résidences étudiantes du CROUS de Métare et Tréfilerie.

- Contact : 06 73 69 27 09

*** Nightline Lyon**

Service d'écoute, de soutien et d'information par des étudiants bénévoles, confidentiel, gratuit, sans jugement, pour les étudiants lyonnais et stéphanois,

- 04 85 30 00 10, de 21h à 2h30 du matin
- Tchat en ligne proposé sur les mêmes horaires <https://www.nightline.fr/lyon>

*** Fil Santé Jeunes**

Ecoute téléphonique aux jeunes de 12 à 25 ans. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (médecins, psychologues, éducateurs, conseillers ...) échange, réfléchit avec eux, les informe, les oriente, sur leurs divers questionnements. L'appel est anonyme et gratuit.

- Numéro vert 0 800 235 236 ou par chat, de 9h à 23h tous les jours.

*** Les syndicats et associations**

- Externes : ADEMS <https://www.assoadems.org/>
- Internes en médecine générale : SSIPI-MG <https://www.ssiipi-mg.com/>
- Internes d'autres spécialités : AISE <https://www.facebook.com/Internat.St.Etienne>

*** La plateforme d'écoute de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** dédiée aux étudiants en situation de stress, d'isolement, de démotivation... Un psychologue est à votre écoute pour un conseil personnalisé. L'appel est anonyme et gratuit.

- 04 26 73 32 32 tous les jours, 24h sur 24.

*** SOS Amitié**

Service d'écoute destiné à accueillir la parole de celles et ceux qui, à un moment de leur vie, traversent une période difficile. L'appel est anonyme et gratuit.

- 09 72 39 40 50 tous les jours, 24h sur 24. For English people : 01 46 21 46 46.

*** Suicide Écoute**

Service d'écoute pour celles et ceux qui envisagent de mettre fin à leurs jours, ont décidé de le faire, ou pour leurs proches. L'appel est anonyme et gratuit.

- 01 45 39 40 00 tous les jours, 24h sur 24.

*** SOS Suicide Phénix**

Accueil et écoute de toute personne confrontée à la problématique du suicide.

- 01 40 44 46 45 de 13h à 23h.



Université Jean Monnet. Aides médico-psychologiques. <https://aides.univ-st-etienne.fr>

Si je suis témoin de stress, idées noires, burn-out

 En cas d'urgence : contacter le 15.

- **Contacter**

★ **Le référent pédagogique du terrain de stage.** Il est l'interlocuteur de la Faculté, des chargés de mission 2ème cycle et des étudiants, le responsable de l'accueil, de la progression pédagogique, de l'évaluation et du bien-être au travail des étudiants.

★ **L'interlocuteur de la faculté :**

- Premier cycle : Yannick Tholance yannick.tholance@univ-st-etienne.fr
- Deuxième cycle : Claire Boutet claire.boutet@univ-st-etienne.fr
- Troisième cycle : Catherine Massoubre catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr
- Philippe Berthelot (doyen) philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

★ **La cellule de soutien des étudiants en médecine :** medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr
Son objectif est de permettre aux étudiants en médecine de parler des difficultés qu'ils rencontrent en toute confidentialité. Elle est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie-Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean-Philippe Klein.

★ **La commission de déontologie et d'éthique de la Faculté**

- Par courrier postal : Faculté de Médecine Jacques Lisfranc Campus Santé Innovations 10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes : « commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »
- Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les termes : « Commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »

★ **La Médecine Préventive Universitaire**

Accompagne spécifiquement selon les difficultés : inquiétudes sur votre santé, solitude, stress, anxiété, troubles du sommeil, difficultés à gérer vos émotions... Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmières, psychologue, assistante sociale, diététicienne.

- Contact : marie.francoise.lacombe@univ-st-etienne.fr ou 04 69 66 11 00

★ **La médecine du travail CHU Hôpital Nord**

- Pr Luc Fontana luc.fontana@chu-st-etienne.fr
- Dr Carole Pélissier carole.pelissier@chu-st-etienne.fr
- 04 77 82 83 25

★ **L'association APSYTUDE**

Association de psychologues travaillant en lien avec le CROUS. Elle accompagne les étudiants pour les aider à faire face aux situations de mal-être qu'ils peuvent traverser et qui pourraient les empêcher d'avancer sur le plan personnel et scolaire (mal-être, stress, confiance en soi, dépression, orientation, sommeil, addictions, ...). Un suivi individuel et personnalisé est proposé.

- Contact : rdv.apsytude@gmail.com ou 06 27 86 91 83

*** Dispositif Santé Psycho**

Dispositif de la Ville de Saint-Etienne en collaboration avec le CROUS. Deux psychologues du CHU de Saint-Etienne assurent des permanences de consultations gratuites sur rendez-vous dans les résidences étudiantes du CROUS de Métare et Tréfilerie.

- Contact : 06 73 69 27 09

*** Nightline Lyon**

Service d'écoute, de soutien et d'information par des étudiants bénévoles, confidentiel, gratuit, sans jugement, pour les étudiants lyonnais et stéphanois,

- 04 85 30 00 10, de 21h à 2h30 du matin
- Tchat en ligne proposé sur les mêmes horaires <https://www.nightline.fr/lyon>

*** Fil Santé Jeunes**

Ecoute téléphonique aux jeunes de 12 à 25 ans. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (médecins, psychologues, éducateurs, conseillers ...) échange, réfléchit avec eux, les informe, les oriente, sur leurs divers questionnements. L'appel est anonyme et gratuit.

- Numéro vert 0 800 235 236 ou par chat, de 9h à 23h tous les jours.

*** Les syndicats et associations**

- Externes : ADEMS <https://www.assoadems.org/>
- Internes en médecine générale : SSIPI-MG <https://www.ssiipi-mg.com/>
- Internes d'autres spécialités : AISE <https://www.facebook.com/Internat.St.Etienne>

*** Le 3114** : n° national de prévention du suicide avec des professionnels de santé psy 7/7 24/24.



Université Jean Monnet. Aides médico-psychologiques. <https://aides.univ-st-etienne.fr>

... VIOLENCES



Repérer les violences

Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles visent un homme ou une femme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s'agit des violences commises au sein des couples mariés, pacsés ou en union libre.

La violence au sein du couple concerne tous les âges de la vie et tous les milieux sociaux et culturels.

Y penser particulièrement en contexte de grossesse et de post-partum.



Haute Autorité de Santé. Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple. 2020.

Le violentomètre est un outil simple pour mesurer si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violence.



Violentomètre.

La soumission chimique

C'est l'administration de produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments ...) à l'insu de la victime ou sous la menace à des fins criminelles (viol ou tentative de viol) ou délictuelles (vol, violences volontaire, agression sexuelle). (Articles 222-15 et 222-30-1 du Code pénal).

Elle fait appel à des drogues que le GHB (gamma hydroxybutyrate), bu ou injecté, utilisé à la recherche de bien-être, euphorie, désinhibition, sociabilisation, sensualité, état dissociatif, mais à l'origine aussi de somnolence, vertiges, tremblements, maux de tête, pertes de mémoire, aphasie, arythmie cardiaque, vomissements, dépression, sédation, voire convulsions, coma, arrêt respiratoire et arrêt cardiaque en cas de surdosage. Les effets durent 1 à 4 heures.

Trois situations permettent de suspecter une soumission chimique :

- Une forme inhabituelle de la boisson : trop trouble, odeur anormale, couleur anormale, trop de bulles, glaçons qui coulent.
- Les effets ressentis de la drogue. Ils dépendent du type de produit, de la dose, de l'individu. Les effets les plus fréquents sont la somnolence, la perte de contrôle, la sensation de malaise, les vertiges, les bouffées de chaleur, les nausées ou le blackout.
- La trace de pique. La sensation n'est pas forcément éprouvée par toutes et tous, il faut chercher des traces visuelles.

Si je suis victime ou témoin de violences



En cas d'urgence : contacter le 17 ou SMS au 114.

Les violences sont sanctionnées pénalement. La procédure et les formulaires de signalement sont en ligne sur ce site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>

Cas particulier de la soumission chimique

- **Si vous pensez être victime**

- Ne restez pas seul-e. Communiquez auprès de proches les effets ressentis. Demandez de l'aide au personnel du lieu festif.
- Se rendre aux urgences ou dans un CEGID dans les 12 heures qui suivent (le GHB/GBL n'est détectable que 12h dans les urines).
- Demander un bilan toxicologique dans l'éventualité d'une procédure judiciaire (les frais d'examen sont pris en charge).
- En cas d'agression sexuelle, vous pouvez demander l'intervention de la médecine légale afin de recueillir des preuves.
- Allez porter plainte dans un commissariat ou à la gendarmerie.

- **Si vous êtes témoin**

- Accompagnez la personne à l'écart. Assurez sa protection, ne la laissez pas seule.
- Si elle est consciente, interrogez-la sur les raisons de son état.
- Si elle est en état de rentrer, faites-la raccompagner par un proche présent ou lui demander de prévenir un proche ou appeler un taxi.
- Si elle a des maux de tête, des vertiges, des nausées/vomissements, ou est inconsciente : appelez les secours.
- Conservez si possible la boisson consommée ou les verres vides.
- Appelez la police ou la gendarmerie.

- **Faire constater l'état de la victime par un médecin**

- **Contacter**

★ **Le référent pédagogique du terrain de stage.** Il est l'interlocuteur de la Faculté, des chargés de mission 2ème cycle et des étudiants, le responsable de l'accueil, de la progression pédagogique, de l'évaluation et du bien-être au travail des étudiants.

★ **La Médecine Préventive Universitaire :** accompagnement spécifique selon les difficultés : inquiétudes sur votre santé, solitude, stress, anxiété, troubles du sommeil, difficultés à gérer vos émotions... Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmières, psychologue, assistante sociale, diététicienne.

○ Contact : marie.francoise.lacombe@univ-st-etienne.fr ou 04 69 66 11 00

★ La médecine du travail CHU Hôpital Nord

- Pr Luc Fontana luc.fontana@chu-st-etienne.fr
- Dr Carole Pélissier carole.pelissier@chu-st-etienne.fr
- 04 77 82 83 25

★ 3919

- Numéro d'écoute national pour les femmes victimes de violences. Ligne ouverte du lundi au samedi de 9h à 19h.

★ L'interlocuteur de la faculté :

- Premier cycle : Yannick Tholance yannick.tholance@univ-st-etienne.fr
- Deuxième cycle : Claire Boutet claire.boutet@univ-st-etienne.fr
- Troisième cycle : Catherine Massoubre catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr
- Philippe Berthelot (doyen) philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

★ La cellule de soutien des étudiants en médecine : medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr

Son objectif est de permettre aux étudiants en médecine de parler des difficultés qu'ils rencontrent en toute confidentialité. Elle est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie-Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean-Philippe Klein.

★ La commission de déontologie et d'éthique de la Faculté

- Par courrier postal : Faculté de Médecine Jacques Lisfranc Campus Santé Innovations 10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes : « commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »
- Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les termes : « Commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »

★ Nightline Lyon

Service d'écoute, de soutien et d'information par des étudiants bénévoles, confidentiel, gratuit, sans jugement, pour les étudiants lyonnais et stéphanois,

- 04 85 30 00 10, de 21h à 2h30 du matin
- Tchat en ligne proposé sur les mêmes horaires <https://www.nightline.fr/lyon>

★ Fil Santé Jeunes

Ecoute téléphonique aux jeunes de 12 à 25 ans. Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (médecins, psychologues, éducateurs, conseillers ...) échange, réfléchit avec eux, les informe, les oriente, sur leurs divers questionnements. L'appel est anonyme et gratuit.

- Numéro vert 0 800 235 236 ou par chat, de 9h à 23h tous les jours.

★ Les syndicats et associations

- Externes : ADEMS <https://www.assoadems.org/>
- Internes en médecine générale : SSIPI-MG <https://www.ssiipi-mg.com/>
- Internes d'autres spécialités : AISE <https://www.facebook.com/Internat.St.Etienne>

★ SOS VC 42

Renseignement et accompagnement de victimes de violences conjugales.

- 07 85 88 17 65 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

★ ARRAVEM Roanne Aide aux victimes

- 04 77 70 97 08/ 09 83 85 97 08 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

★ Sauvegarde 42

Aide aux victimes

- 04 27 40 27 17 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

★ AISPAS42

Association interprofessionnelle de soins et de prévention des abus sexuels.

- 26 rue des Passementiers, Saint-Etienne, 04 77 34 15 06, saintetienne@aispas42.fr
- 28 bis rue du Mayollet, Roanne, 04 77 68 34 36, roanne@aispas42.fr
- 7 rue des visitandines, Montbrison, 04 77 96 96 42, montbrison@aispas42.fr

★ CIDFF

Informations juridiques

- 06 72 94 47 46 du lundi au vendredi le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

★ 115

Demande d'hébergement d'urgence

★ La plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



Université Jean Monnet. Aides médico-psychologiques. <https://aides.univ-st-etienne.fr>

... ATTEINTE À LA LAÏCITÉ, DÉRIVE SECTAIRE, RADICALISATION



Repérer l'atteinte à la laïcité

L'article L141.6 du code de l'éducation dispose que « le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse et idéologique ».



À l'Université

La Conférence des présidents d'université a publié une synthèse pratique sur la laïcité à l'Université qui répond à quelques questions fréquentes sur le sujet :

- **Un enseignant est-il libre d'exprimer sa croyance religieuse ? Non**

Un enseignant, en tant que fonctionnaire, ne peut arborer des tenues vestimentaires qui s'assimileraient à des actes de prosélytisme ou à la manifestation ostensible d'une appartenance religieuse, ni tenir des propos constituant des marques de prosélytisme. Ce principe s'applique à l'ensemble des agents publics œuvrant dans les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient ou non en contact avec les usagers.

- **Un(e) étudiant(e) est-il(elle) libre d'afficher sa conviction religieuse ? Oui**

Cependant ce droit n'est pas absolu ; il est limité d'une part par l'interdiction de commettre des actes de prosélytisme (incitation au port de signes d'appartenance religieuse, perturbation des enseignements, provocations, propagande, utilisation de livres religieux ou d'un tapis de prière durant un examen...), d'autre part par les contraintes d'hygiène et de sécurité. Pour ces raisons, le port de certaines tenues peut ainsi être prohibé lors de certains enseignements, pour certains travaux pratiques nécessitant des manipulations ou lors d'activités sportives par exemple. Il en va de même pour des tenues qui ne permettraient pas l'identification directe d'un étudiant ou d'une étudiante à l'intérieur de locaux universitaires ou lors d'un examen

- **Un enseignant est-il libre de refuser de faire cours à un(e) étudiant(e) en raison de sa religion ? Non**

Le refus d'enseigner à un(e) étudiant(e) en raison de signes religieux est discriminatoire et, à ce titre, passible de sanctions pénales, en application de l'article 40 du code de procédure pénale. De la même manière, le refus d'enseigner en raison du sexe, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'apparence ou de l'origine ethnique d'un(e) étudiant(e) est passible de sanctions identiques. Le président d'université qui constaterait un tel refus dispose de sanctions disciplinaires à l'égard de l'enseignant(e) concerné(e), quel que soit le statut juridique de l'enseignant(e). Ce principe n'est pas

absolu : le refus d'enseigner peut-être motivé lors de certains enseignements comportant des contraintes particulières d'hygiène et de sécurité.

- **Un étudiant peut-il récuser un enseignant en raison de son sexe/sa religion ? Non**

Un(e) étudiant(e) ne peut pas non plus remettre en cause la mixité des enseignements. Il ne peut pas non plus refuser de prendre part aux exercices pratiques que comporte la formation au motif que ceux-ci iraient à l'encontre de ses convictions. De même, un étudiant ou une étudiante ne peut récuser un examinateur ou une examinatrice au nom de la séparation des sexes soi-disant prônée par sa religion, cette situation étant en outre susceptible d'entraîner des poursuites devant la section disciplinaire du conseil académique, et devant les juridictions ordinaires, civiles et pénales. Il en est de même dans les cas où des considérations de sexe, de religion, mais également des considérations politiques ou philosophiques conduisent à ne pas se présenter à un examen écrit ou oral, ou à remettre en cause les sujets d'épreuves d'examen.

- **Des étudiants peuvent-ils demander l'aménagement des dates des examens ou des cours pour des raisons religieuses ? Non.**

Les établissements essaient, dans la mesure du possible, de tenir compte des dates des principales fêtes religieuses pour l'organisation des examens, mais ne sont en aucun cas tenus de répondre aux revendications des groupes religieux dans ce domaine. Les examens oraux, organisés sur plusieurs jours, peuvent, eux, faire l'objet d'une plus grande souplesse, cette décision restant à la discrétion de l'enseignant dont relèvent les épreuves.



Conférence des présidents d'université. Laïcité à l'Université. Synthèse pratique du guide « laïcité et enseignement supérieur » de la CPU. 2015.



En stage

L'Observatoire de la laïcité a publié un guide qui fixe quelques lignes concrètes sur l'application de la laïcité sur les lieux de stage :

« Les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Ainsi, les salariés de ces derniers, même s'ils relèvent du droit privé, sont soumis au respect de ces principes résultant du fait qu'ils participent à une mission de service public. Ils doivent à ce titre s'abstenir de manifester notamment leurs croyances religieuses (ou leurs convictions politiques) par des signes extérieurs, en particulier vestimentaires. (...) »

Les étudiants conservent durant leur formation universitaire théorique la possibilité de porter des signes religieux car ils sont à cet instant uniquement des étudiants de l'enseignement supérieur.

En revanche, notamment lorsqu'ils sont en stage ou en formation professionnelle au sein d'un établissement public de santé, ils sont soumis à l'obligation de neutralité car ils exercent alors des fonctions médicales ou paramédicales et peuvent être à ce titre assimilés à des agents du service public. (...)

Les personnels médicaux intervenant au sein de l'hôpital public ne peuvent pas faire de prosélytisme. Afin de ne pas nuire à la liberté de conscience des patients accueillis dans l'établissement qui peuvent se trouver en situation de faiblesse, il est interdit au personnel (ainsi qu'aux patients) de tenter de

rallier à sa croyance religieuse des patients ou des membres du personnel. Toute forme de prosélytisme, même non-violente, doit être sanctionnée. »

 *Observatoire de la laïcité. Laïcité et gestion du fait religieux dans les établissements publics de santé. 2016.*

Si je suis témoin d'atteinte à la laïcité

- **Contacter**

- ★ **Le référent laïcité de l'Université Jean Monnet**

Pour les aspects philosophiques et sciences humaines : Philippe Foray philippe.foray@univ-st-etienne.fr

Pour les aspects juridiques : Maëlle Comte Perrier maelle.comte@univ-st-etienne.fr

- ★ **Le référent pédagogique du terrain de stage.**

Il est l'interlocuteur de la Faculté, des chargés de mission 2ème cycle et des étudiants, le responsable de l'accueil, de la progression pédagogique, de l'évaluation et du bien-être au travail des étudiants.

- ★ **L'interlocuteur de la faculté :**

- Premier cycle : Yannick Tholance yannick.tholance@univ-st-etienne.fr
- Deuxième cycle : Claire Boutet claire.boutet@univ-st-etienne.fr
- Troisième cycle : Catherine Massoubre catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr
- Philippe Berthelot (doyen) philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

- ★ **La commission de déontologie et d'éthique de la Faculté**

- Par courrier postal : Faculté de Médecine Jacques Lisfranc Campus Santé Innovations 10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes : « commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »
- Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les termes : « Commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »

- ★ **Les syndicats et associations**

- Externes : ADEMS <https://www.assoadem.org/>
- Internes en médecine générale : SSIPI-MG <https://www.ssiipi-mg.com/>
- Internes d'autres spécialités : AISE <https://www.facebook.com/Internat.St.Etienne>

 *Conférence des présidents d'université. La laïcité dans l'enseignement supérieur. 2015.*

Repérer la dérive sectaire

La dérive sectaire est un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Elle se caractérise par la mise en œuvre de pressions ayant pour but de créer, maintenir ou exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société.

Concrètement, la MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) recense les signes qui permettent d'évaluer une dérive sectaire selon qu'ils concernent la personne elle-même ou ses biens et sa vie sociale.

Les signes concernant la personne elle-même sont :

- Adoption d'un langage propre au groupe ;
- Modification des habitudes alimentaires ou vestimentaires ;
- Refus de soins ou arrêt des traitements médicaux régulièrement prescrits ;
- Situation de rupture avec la famille ou le milieu social et professionnel ;
- Engagement exclusif pour le groupe ;
- Soumission absolue ;
- Dévouement total aux dirigeants ;
- Perte d'esprit critique ;
- Réponse stéréotypée à toutes les interrogations existentielles ;
- Embrigadement des enfants ;
- Existence d'atteintes à l'intégrité physique ou psychique ;
- Manque de sommeil.

Les signes concernant ses biens sont :

- Acceptation d'exigences financières de plus en plus fortes et durables ;
- Engagement dans un processus d'endettement ;
- legs ou donations à des personnes physiques ou morales en lien avec le groupe auquel appartient la victime ;
- Obligation d'acheter ou de vendre certains matériels ou services comme condition incontournable d'appartenance au groupe ;
- Participation à des conférences, stages, séminaires, retraites, en France ou à l'étranger ;
- Existence d'escroqueries ou de publicité mensongère sur les qualités substantielles d'un produit ou d'un service.

Les signes concernant sa vie sociale sont :

- Discours antisocial ou antidémocratique ;
- Critique des institutions de la République ;
- Trouble à l'ordre public ;
- Perturbation du fonctionnement normal des services publics (par exemple intrusion non autorisée dans les hôpitaux pour empêcher certains actes médicaux) ;
- Existence de condamnations judiciaires ou ordinales ;
- Détournement des circuits économiques traditionnels ;
- Tentatives d'infiltration ou de déstabilisation des pouvoirs publics ;
- Publication de documents ayant l'apparence d'un caractère officiel dénigrant certains services publics ;
- Détournement de marques, dessins, titres et modèles officiels pour amener une confusion dans l'esprit du public.



Si je suis victime ou témoin de dérive sectaire

 En cas d'urgence : contacter le 17 ou SMS au 114.

- **Contacter**

- ★ **Le référent pédagogique du terrain de stage.**

Il est l'interlocuteur de la Faculté, des chargés de mission 2ème cycle et des étudiants, le responsable de l'accueil, de la progression pédagogique, de l'évaluation et du bien-être au travail des étudiants.

- ★ **La Médecine Préventive Universitaire** : accompagnement spécifique selon les difficultés : inquiétudes sur votre santé, solitude, stress, anxiété, troubles du sommeil, difficultés à gérer vos émotions... Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmières, psychologue, assistante sociale, diététicienne.

- Contact : marie.francoise.lacombe@univ-st-etienne.fr ou 04 69 66 11 00

- ★ **La médecine du travail CHU Hôpital Nord**

- Pr Luc Fontana luc.fontana@chu-st-etienne.fr
 - Dr Carole Péliissier carole.pelissier@chu-st-etienne.fr
 - 04 77 82 83 25

- ★ **L'interlocuteur de la faculté :**

- Premier cycle : Yannick Tholance yannick.tholance@univ-st-etienne.fr
 - Deuxième cycle : Claire Boutet claire.boutet@univ-st-etienne.fr
 - Troisième cycle : Catherine Massoubre catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr
 - Philippe Berthelot (doyen) philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

- ★ **La cellule de soutien des étudiants en médecine** : medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr

Son objectif est de permettre aux étudiants en médecine de parler des difficultés qu'ils rencontrent en toute confidentialité. Elle est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie-Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean-Philippe Klein.

- ★ **La commission de déontologie et d'éthique de la Faculté**

- Par courrier postal : Faculté de Médecine Jacques Lisfranc Campus Santé Innovations 10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes : « commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »
 - Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les termes : « Commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »

- ★ **Les syndicats et associations**

- Externes : ADEMS <https://www.assoadems.org/>
 - Internes en médecine générale : SSIPI-MG <https://www.ssiipi-mg.com/>
 - Internes d'autres spécialités : AISE <https://www.facebook.com/Internat.St.Etienne>

- **Saisir la MIVILUDES** (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), en utilisant le formulaire internet disponible sur leur site : <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/miviludes/informer-la-miviludes-d-une-derive-sectaire/>

- **Faire appel à une association d'aide aux victimes**

- ★ **L'UNADFI**

Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes

- 01 34 00 14 58
- <http://www.unadfi.org/>

- ★ **Le CCMM**

Centre Contre les Manipulations Mentales

- 01 43 71 12 31 / 01 44 64 02 40
- www.cmm.asso.fr

- ★ **L'AFSI**

Association alerte faux souvenirs induits

- 06 81 67 10 55
- www.afsifrance.org

- ★ **Psychothérapie Vigilance**

- www.PsyVig.com

- ★ **France Victimes**

- Service et appel gratuit 7/7 au 116 006
- <https://www.france-victimes.fr/>



Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. derives-sectes.gouv.fr

Repérer la radicalisation

La radicalisation se définit par trois caractéristiques :

- un processus progressif ;
- l'adhésion à une idéologie extrémiste ;
- l'adoption de la violence.

- **Cinq éléments peuvent aider à évaluer la situation :**

☑ **La rupture** : il peut s'agir d'un changement d'apparence, mais aussi d'un brusque changement dans les relations avec autrui. Par exemple, une personne peut se couper de son groupe d'amis habituels au motif qu'ils sont « impurs », ou stopper sa scolarité de peur d'être « détourné de Dieu »

☑ **L'environnement personnel de la personne** : même si les personnes radicalisées viennent de tous milieux sociaux, un environnement familial fragilisé, avec une image parentale dégradée ou absente, peut constituer un facteur de risque. Les relations sociales peuvent également jouer un rôle car il est établi que dans la majorité des cas les personnes se radicalisent au contact d'autres personnes, rencontrées dans le cadre amical, scolaire, carcéral ou dans des lieux communautaires ;

☑ **Les théories et les discours** : il peut s'agir de propos conspirationnistes, de prosélytisme en faveur d'actions violentes, de discours stéréotypé de rejet des institutions ou de la démocratie ;

☑ **Les techniques** : elles passent souvent par l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, mais aussi par la dissimulation d'indices pouvant faire suspecter la radicalisation. Cet aspect est plus difficile à évaluer pour le médecin, qui pourra cependant en être alerté par la famille et l'entourage ;

☑ **Le domaine judiciaire** : les antécédents judiciaires, notamment pour certains types d'infractions révélant un rejet des institutions ou, plus encore des actions terroristes, sont des indices révélateurs, mais pas non plus facilement décelables par le médecin.

Pris isolément, un des comportements listés ci-dessus ne signifie pas qu'il y a radicalisation. C'est la combinaison de plusieurs comportements qui donne une forme de cohérence et qui doit provoquer l'étonnement.

Si je suis témoin de radicalisation

- **Contactez le référent Radicalisation du CHU Hôpital Nord**
 - Jérôme Rolland : jerome.rolland@chu-st-etienne.fr
 - 04 77 82 89 28

- **Contactez le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation**
 - 0 800 00 56 96
 - ou en utilisant le formulaire internet disponible sur le site du ministère de l'Intérieur <https://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente>

Le signalement n'a pas pour but d'aider à sanctionner mais de venir en aide à la personne concernée et de soutenir ses proches, avec un accompagnement adapté pour éviter que la situation ne se détériore.

En fonction de l'évaluation menée, le groupe d'évaluation départemental peut conclure à la nécessité de mettre en place une action des services de sécurité et / ou une prise en charge à caractère social ou psychologique en orientant, dans ce dernier cas, le traitement de la situation vers la cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF).

Les appels sont strictement confidentiels, votre identité ne sera pas dévoilée. Signaler une situation de radicalisation ne vous sera jamais reproché. Même si la personne est déjà partie, votre appel est nécessaire, notamment pour que les services compétents apportent de l'aide à sa famille.



Ministère de l'intérieur. Assistance aux familles et prévention de la radicalisation violente.

... PLAGIAT



Repérer le plagiat

Le Code de la propriété intellectuelle et l'honnêteté interdisent que l'on fasse passer pour sien, fût-ce par omission, un travail que l'on n'a pas accompli soi-même.

Article L122-4 CPI : « Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

Article L335-2 CPI : « Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. »

Dans toute création ou production, l'utilisation des sources d'information doit respecter des règles de droit et d'éthique. L'abondance des documents accessibles par voie électronique, dont le contenu est appropriable par un simple « copier-coller », rend nécessaire et obligatoire le référencement des sources utilisées dans les différents travaux universitaires demandés aux étudiants (exposés, projets, rapports de stage, mémoires, ...). Les étudiants de l'Université Jean Monnet sont donc invités à toujours bien distinguer, dans leurs productions, ce qui leur revient en propre de ce qu'ils ont emprunté à d'autres, en citant systématiquement les auteurs et leurs sources.

Le plagiat est une faute grave, passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuites pénales.

 Université Jean Monnet. Règlement général des études à l'UJM.

Si je suis victime de plagiat

- **Vérifier le plagiat avec l'outil Compilatio**

Outil disponible dans la rubrique Outils pédagogiques de l'espace numérique de travail

- **Collecter les preuves** que vous êtes bien l'auteur de l'œuvre (preuve d'antériorité)

- **Contacter la responsable de l'intégrité scientifique à la Faculté**
- Silvy Laporte : silvy.laporte@univ-st-etienne.fr

- **Contacter le référent anti-plagiat de l'Université**
- Baptiste Moine : baptiste.moine@univ-st-etienne.fr

- **Prendre contact avec l'auteur du plagiat et rechercher une solution à l'amiable, en demandant par exemple de supprimer les contenus copiés.**

- **Faire constater le plagiat par un huissier de justice**

- **Adresser une mise en demeure pour informer de l'intention de porter plainte**

- **Porter plainte au tribunal**



Si je suis témoin de plagiat

- **Vérifier le plagiat avec l'outil Compilatio**
- Outil disponible dans la rubrique Outils pédagogiques de l'espace numérique de travail
- **Contacter la responsable de l'intégrité scientifique à la Faculté**
 - Silvy Laporte : silvy.laporte@univ-st-etienne.fr

 - **Contacter le référent anti-plagiat de l'Université**
 - Baptiste Moine : baptiste.moine@univ-st-etienne.fr

... INCONDUITE SCIENTIFIQUE



Repérer l'inconduite scientifique

Les fonds de recherche du Québec définissent les manquements à l'intégrité en recherche de la manière suivante :

- **La fabrication** : l'invention de données, de documents originaux, de méthodes ou de résultats, y compris les graphiques et les images.
- **La falsification** : la manipulation, la modification ou l'omission de données, de documents originaux, de méthodes ou de résultats, y compris les graphiques et les images, sans le mentionner, ce qui fausse les résultats ou les conclusions.
- **La destruction des dossiers de recherche** : La destruction de ses données ou dossiers de recherche ou de ceux d'une autre personne pour éviter spécifiquement la découverte d'un acte répréhensible ou en violation de l'entente de financement, des politiques de l'établissement, des lois, des règlements ou des normes professionnelles ou disciplinaires applicables.
- **Le plagiat** : l'utilisation des travaux publiés ou non publiés d'une autre personne, notamment les théories, les concepts, les données, les documents originaux, les méthodes et les résultats, y compris les graphiques et les images, comme si c'était les siens sans faire les mentions appropriées et, le cas échéant, sans permission.
- **La republication** : la publication, dans la même langue ou dans une autre langue, de ses travaux, d'une partie de ses travaux ou de ses données qui ont déjà été publiés sans mention adéquate de la source ou sans justification.
- **La fausse paternité** : l'attribution d'une fausse paternité, notamment à des personnes autres que celles qui ont suffisamment contribué à des travaux pour en assumer la responsabilité intellectuelle, ou le fait pour une personne d'accepter d'être considérée comme l'un des auteurs d'une publication lorsque sa contribution est minime ou négligeable.
- **La mention inadéquate** : Le défaut de reconnaître de manière appropriée les contributions d'autres personnes, conformément à leurs contributions respectives et aux politiques en matière de paternité qui s'appliquent aux publications visées. Constitue aussi une mention inadéquate le fait d'omettre de mentionner la source du soutien financier dans ses activités de recherche, tel qu'exigé par les organismes de financement.
- **La mauvaise gestion des conflits d'intérêts** : Le défaut de gérer adéquatement tout conflit d'intérêts réels, potentiels ou apparents conformément à la politique sur les conflits d'intérêts en recherche de l'établissement, empêchant ainsi l'atteinte d'un ou plusieurs des objectifs du présent cadre.

A l'opposé, la conduite responsable en recherche porte une attention particulière aux éléments essentiels suivants :

- Mener des recherches dans un esprit authentique de quête du savoir
- Promouvoir un climat d'intégrité, de responsabilité et de confiance du public en matière de recherche
- Veiller à posséder les connaissances et l'expertise nécessaires, et agir en conséquence
- Examiner avec intégrité le travail d'autrui
- Éviter les conflits d'intérêts ou, lorsqu'ils sont inévitables, les aborder d'une manière éthique
- Être transparent et honnête dans la demande et la gestion de fonds publics
- Faire un usage responsable des fonds de recherche et des ressources et rendre des comptes
- Diffuser les résultats de la recherche de manière responsable et en temps voulu
- Traiter les données avec toute la rigueur voulue
- Reconnaître toutes les contributions à une recherche ainsi que leurs auteurs
- Traiter avec équité et respect tout participant à la recherche et considérer les conséquences sur l'environnement
- Préciser les responsabilités des partenaires en matière de conduite responsable en recherche
- Promouvoir la conduite responsable en recherche et suivre l'évolution des pratiques exemplaires



Fonds de recherche du Québec. Politique sur la conduite responsable en recherche. 2014

Si je suis témoin d'inconduite scientifique

- **Contactez la responsable de l'intégrité scientifique à la Faculté**
 - Silvy Laporte : silvy.laporte@univ-st-etienne.fr
- **Contactez la référente intégrité de l'Université**
 - Marie-Hélène Lafage Proust : lafagemh@univ-st-etienne.fr
- **Contactez le référent anti-plagiat de l'Université**
 - Baptiste Moine : baptiste.moine@univ-st-etienne.fr

... ET SI JE CHERCHE UN CONSEIL OU UN AVIS ÉTHIQUE ?



Dans le soin

- **Contacter le comité d'éthique territorial « Terre d'éthique »**

Pr Pascale Vassal (présidente), Dr Jean-Paul Chaussinand (vice-président), Dr Sylvie Jay (secrétaire)

- 06 03 18 85 76
- terre.ethique@chu-st-etienne.fr
- pascale.vassal@chu-st-etienne.fr

- **Contacter un comité d'éthique local :**

- ★ Espace éthique du CH Annonay

Dr Sylvie Jay, Dr Mariana Perne

- 04 75 67 35 00
- espaceethique@ch-annonay.fr

- ★ Comité éthique du CH du Forez

Dr Jean-Paul Chaussinand

- 06 89 32 61 10
- jean-paul.chaussinand@ch-forez.fr

- ★ Comité éthique du CH de Roanne

- comite.ethique@ch-roanne.fr

- ★ Groupe de réflexion éthique du CH Le Corbusier Firminy

- bureaugre@hopital-lecorbusier.fr

Dans l'enseignement

- **Contacter la commission de déontologie et d'éthique de la Faculté**

- Par courrier postal : Faculté de Médecine Jacques Lisfranc Campus Santé Innovations
10, rue de la Marandière 42270 Saint-Priest en Jarez, en précisant sur l'enveloppe les termes :
« Commission de déontologie et d'éthique – CONFIDENTIEL »
- Par mail : commission-deontologie-medecine@univ-st-etienne.fr en précisant en objet les
termes : « Commission de déontologie et d'éthique - CONFIDENTIEL »

Dans la recherche

- **Contacter la commission d'éthique de la recherche**

Pr Pascale Vassal (présidente)

- comite.ethique@chu-st-etienne.fr

Au cours des études de médecine, les situations potentielles de souffrance au travail et de questionnements éthiques sont particulièrement variées et ne peuvent être abordées de façon standardisée. Pour accompagner les étudiants et les enseignants qui y sont confrontés, les interlocuteurs sont nombreux et parfois difficiles à identifier.

Ce document a été conçu par la Commission Déontologique et Éthique de la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc de Saint-Étienne, avec pour ambition d'apporter à chacun des repères et des contacts adaptés pour faire face à toutes ces situations de harcèlement, discrimination, stress, idées noires, burn-out, violences, atteinte à la laïcité, dérive sectaire, radicalisation, plagiat ou encore inconduite scientifique.

La Commission Déontologique et Éthique se tient à vos côtés pour vous aider.

Les membres de la sous-commission

« Éthique et Valeurs » de la Commission Déontologique et Éthique :

Pascale Vassal, Tiphaine Barjat, Paul Frappé, Sylvie Pillet et François Varlet.



Crédits photo : Manuchi pour Pixabay, Adrien Coquet, Design Circle, Scarlett McKay, Webtechops LLP, Luis Prado, Nikita Kozin, Mada Creative, Amethyst Studio, Atom pour The Noun Project.